



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 02/10/2023

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 02 octobre 2023 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°2- retrocession-parcelles-rue-compere

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur JUDIT Jean-François, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame FRECHET Christine, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Monsieur DEL FIORENTINO Julien, Madame PIOFFET Nelly, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Madame LASSORT Shaihnas **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Madame TRUILHE Aline (donne pouvoir à Madame MANDEIX Catherine), Madame FORNASARI Monique (donne pouvoir à Madame LEBEAU Françoise), Monsieur GAMBART René (donne pouvoir à Madame SADRES Valérie)

Nombre de membres afférents au Conseil :	030
Nombre de membres en exercice :	030
Nombre de membres présents :	020
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	03

I - Exposés des motifs

Dans la continuité du partenariat historique qui lie la ville de Boé aux bailleurs sociaux du département, Domofrance a confirmé son engagement à nos côtés à travers la mise en programmation d'opérations de construction de logements sociaux, chaque année depuis 2020, afin de permettre à la commune de répondre aux objectifs triennaux de rattrapage fixés par les services de l'Etat.

C'est en ce sens qu'au titre de la programmation 2021, Domofrance a souhaité valoriser des fonciers en reliquat d'une ancienne résidence, rue Compère.

Cette opération, outre la qualité des logements qu'elle proposera (logements RE 2020 labélisés NF Habitat), présente en outre la particularité de s'inscrire, par anticipation, dans une démarche de sobriété foncière.

Toutefois, l'historique juridique de ces fonciers les invite aujourd'hui à nous solliciter pour régulariser un statut complexe lié à une association syndicale des locataires (ASL) défailante.

Le souhait du bailleur social étant, comme nous avons pu en échanger lors de nos dernières rencontres, de rétrocéder au domaine public et donc à la commune de Boé les parcelles rappelées en objet, assiettes du programme de Domofrance, et d'acquérir en retour lesdites parcelles, à l'euro symbolique, en vue d'y concrétiser son opération.

Pour votre parfaite information, la maîtrise d'œuvre de Domofrance est, à ce jour, au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD) de ce programme avec pour objectif de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme d'ici le mois de janvier 2024, une fois la situation foncière ci-avant évoquée réglée.

Cette opération permettra la construction de 10 logements.

II - Considérants et références juridiques

Vu l'avis du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) : Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Madame SADRES Valérie mandataire de Monsieur GAMBART René ; Madame LASSORT Sheihnas

AUTORISER : madame le Maire à signer tous documents relatifs à la demande de rétrocession formulée par Domofrance pour les parcelles AP 253 et 257 situées rue Compère à Boé.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Catherine MANDEIX Mme Pascale Luguët